

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 23.12.2020

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire le mercredi 23 décembre 2020 à 18h00 en mairie de Saint-Agnan en Morvan dans le respect des gestes barrières en vigueur, a délibéré sur les points à l'ordre du jour.

Conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 10

Absente : Orane PROFIT a donné pouvoir à Julien LOUETTE

Président de séance : Georges FLECQ

Secrétaire de séance : Bernard JEUNET

Le quorum étant atteint, le Maire a demandé que les deux points supplémentaires ci-après soient ajoutés à l'ordre du jour, ce qui a été accepté à l'unanimité par l'assemblée.

- Pose d'une glissière de sécurité dans le virage du cimetière
- Délibération à prendre pour s'opposer à un avis défavorable reçu par Madame Elodie Cordin de construire trois gîtes sur la Commune.

1. Approbation de la dernière réunion du 16 octobre 2020

Le procès-verbal de la séance du vendredi 16 octobre 2020 a été contesté par Guy Sarrado en son point N° 2 traitant de la modification du budget primitif 2020 pourtant voté à l'unanimité. Guy Sarrado considère en effet que l'excédent budgétaire de 126.709,50 € se rapportant à une somme versée à la commune par le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Terre Plaine) avant qu'elle n'adhère au Syndicat, ne devrait pas figurer à l'actif du budget communal.

Après un large débat, le Conseil Municipal décide de maintenir cette somme au budget de la commune pour les impératifs comptables ci-après :

- Il est expressément indiqué au CA (Compte Administratif) 2019 que le transfert du Service d'Eau Potable (actif, passif, résultat de l'exercice 2017) qui n'a pas été exécuté en 2018, est à régulariser sur l'exercice 2019 soit 126.709,50 €.
- C'est pour cela qu'à la demande de la Trésorerie les modifications nécessaires ont été pratiquées tant sur le Compte Administratif que sur le Budget Primitif.
- En effet, le service d'eau ayant été clôturé, nous devions, ce que nous avons fait avec l'aval de la Trésorerie, réintégrer au budget de la Commune le total cumulé du Service Eau (Section d'Exploitation et Section d'Investissement), soit la somme de 126.709,50 €.

Le Conseil Municipal réitère donc sa décision en approuvant à la majorité (Guy Sarrado votant contre) le point N°2 du compte rendu de la Réunion du 16 octobre 2020 et décide que tout ou partie de la somme de 126.709,50 € sera éventuellement reversée au SIAEP sur justificatifs et après examen de la nature juridique des montants composant cette somme.

2. Compte rendu de travail présenté par chaque Commission Communale

Patrick Maréchal rend compte de l'activité des commissions *Voirie, Gestion du Cimetière et du Monument aux Morts*, dont il est membre avec Bernadette Lorient, Luc Pélissier et Julien Louette.

Ces trois derniers, seuls ou en équipe, effectuent le démontage de l'ancien garage, la pose du plafond et le bardage du silo destiné à stocker les granulés qui alimenteront la nouvelle chaudière.



Ces seuls travaux génèrent une économie importante pour les finances communales.
Luc Pélissier rend compte de l'intervention de l'entreprise Millot à laquelle il a assisté avec Patrick Maréchal et qui a consisté d'une part à passer une caméra dans une canalisation et d'autre part à en déboucher une autre, les deux canalisations passant sous la Place du Bourg.

Il est remarqué que la bonne gestion du cimetière a entraîné à ce jour la rénovation de quatre tombes par les descendants ; d'autres sépultures qui pour l'heure n'ont pu être rénovées du fait de l'éloignement des descendants le seront assurément prochainement.

René Corniaux, quant à lui, fait état de son rôle dans la commission *Bâtiments communaux*, relatant les réunions hebdomadaires de chantier relatives aux travaux de la mairie en compagnie de Guy Sarrado et de Georges Flecq.

Membre de la commission *Voirie* également, il a participé avec Luc Pélissier au recensement des propriétaires qui doivent élaguer en bordure de route les branches d'arbres qui sont en contact avec les fils téléphoniques.

René Corniaux a par ailleurs représenté la Commune lors d'une réunion du GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au Parc Naturel Régional du Morvan.

Michel Loison dans le cadre de la commission Développement des activités Agriculture, Artisanat, Commerces et Tourisme a, pour sa part, préparé la visite des Entreprises de la Commune, et notamment pris contact avec Vincent martin pour faire évoluer favorablement le dossier « tour du lac » dans le but d'éviter la partie « route » jugée dangereuse du chemin de randonnée.

Il va par ailleurs avec Orane Profit, aider au développement du futur marché estival 2021 dont le galop d'essai d'août 2020 a été plus que concluant.

Bernard Jeunet, quant à lui, continue avec Orane Profit dans la commission Communication, à améliorer le Journal Municipal « Saint-Agnan mon Village en Morvan » qu'ils ont décidé de faire paraître à la suite de chacune des réunions du Conseil Municipal.

Bernard Jeunet fait état par ailleurs de l'avancement du dossier « site Internet de la commune qu'il suit scrupuleusement avec le concepteur et qui prend vraiment tournure.

Bernard Jeunet rend également compte de sa présence aux réunions des délégations « Mission numérique Nivernais/Morvan » et du « PNRM ».

Bernard Jeunet est enfin remercié pour avoir fourni le sapin de Noël de la Mairie qu'avec Patrick Maréchal il a installé et décoré.

3-Elagage des arbres près des lignes téléphoniques ; compte rendu de René Corniaux et Luc Pélissier avant prise éventuelle d'un arrêté par le Maire

Les arbres présentant un problème ont été recensés et les propriétaires concernés avisés de leurs obligations en la matière.

L'élagage des arbres du domaine communal sera traité par Patrick Maréchal et Luc Pélissier.

4-Décision de réviser la réglementation sur le boisement et désignation des délégués communaux agriculteurs, exploitants forestiers, propriétaires de bois

Les élus donnent à l'unanimité leur accord pour inscrire la Commune dans un programme de révision des réglementations des boisements financée à 100 % par le Département et donnent mandat au Maire pour ce faire.



Le maire précise que le coût de l'étude est subventionné à 100 % dans la mesure où la révision est engagée par six communes au moins, ce qui est le cas.
Les délégués seront désignés le moment venu.

5-Désignation d'un référent « Forêts » pour le PNRM

Bernadette Lorient est désignée comme « Référente Forêts » pour représenter la Commune au PNRM.

6-Décision d'entreprendre les démarches pour obtenir un Plan Local d'Urbanisme ou une Cartographie de la Commune, après exposé des problématiques administratives et financières

Afin de connaître les zones constructibles ou non, le Conseil Municipal décide d'analyser la carte graphique effectuée il y a 7 ans par le bureau d'études de Nièvre Ingénierie, et de contacter cette instance pour réactualiser le dossier demeuré sans suite, sachant qu'une telle étude est subventionnable aujourd'hui à hauteur de 50 %.

Le Maire rendra compte au Conseil Municipal de ses démarches pour mener à bien ce dossier.

7-Souscription d'une assurance Dommage-Ouvrage (DO) pour les importants travaux de réhabilitation de la Mairie, des anciennes salles de classe qui deviendront Salle du Conseil et Salle des Associations, ainsi que du logement

Le maire expose que cette assurance n'est plus obligatoire pour les collectivités territoriales (excepté en matière d'habitation), bien que fortement conseillée dès lors qu'une commune fait réaliser des travaux de bâtiment relativement importants.

En vertu de l'article L.242-1 du Code des Assurances les communes qui font réaliser des travaux de construction pour un usage d'habitation ont l'obligation de souscrire une assurance dommages-ouvrage (DO).

En conséquence, la décision de contracter une assurance D-O uniquement pour les travaux de rénovation de l'appartement du premier étage qui représentent environ 30 % du montant total des travaux est donc prise à l'unanimité des voix par le Conseil Municipal.

8-Décision de réduire les frais d'éclairage public

De l'avis général, le SIEEEN étant compétent pour cette question, une décision sera prise après son verdict.

9-Réhabilitation du fossé route des Gueniffets prévoyant des parties busées et non busées

Le devis de l'entreprise Cavory à hauteur de 14.949,30 € a été retenu à l'unanimité des voix par le Conseil Municipal.

10-Entreprises et Devis à retenir dans le but de constituer les dossiers de demande de subventions pour les travaux de réfection des façades et pignons ainsi que » de toiture pour 2020/2021 (suppression des cheminées et des lucarnes, réfection des solins et bandes de rives, révision des chéneaux de la toiture et démoussage de celle-ci

Après étude, les entreprises proposées pour les différents travaux sont les suivantes :



-Ravalement des façades et pignons : entreprise 2GM Morvan pour un coût TTC de 37.162 €
-Révision de la toiture et démoissage, réfection des solins et bandes de rives, révision des chéneaux et suppression des cheminées et lucarnes : le devis Laffage est validé pour un coût de 10.735,20 €

Le Conseil Municipal décide à la majorité des voix de retenir ces entreprises pour la présentation des dossiers de subvention, Guy Sarrado s'opposant seulement à la suppression des cheminées pour des raisons d'esthétique.

11-Pose d'une glissière de sécurité dans le virage du cimetière

Compte tenu du montant du devis (8.000 € pour 60 mètres linéaires !) le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se renseigner auprès de la DDE pour ce qui est notamment des normes en la matière.

12-Délibération à prendre pour s'opposer à un avis défavorable reçu par madame Elodie Cordin de construire trois gîtes sur la Commune

Le Conseil Municipal décide d'autoriser, en vertu de l'article 111-4 du Code de l'Urbanisme, les constructions pour lesquelles Madame Elodie Cordin a reçu un avis défavorable pour chacune de ses trois demandes de permis de construire trois gîtes aux Michaux en dehors des parties urbanisées de la Commune.

La délibération d'opposition sera motivée et précisera que les branchements Eau et Electricité resteront à la charge des demandeurs.

Décision prise à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

13-Questions diverses et compte rendu sur l'avancement des travaux en cours et sur le suivi des décisions prises lors de la dernière réunion du 16 octobre 2020

Le Maire informe l'assemblée que l'entreprise dénommée Compagnie Bourguignonne d'Electricité (CBE) risque d'être défaillante.

Le choix d'un nouveau prestataire est en cours pour le cas où la défaillance de l'actuel prestataire sera avérée.

Les colis des Anciens ont été distribués par chaque Conseiller disponible sur son secteur.

Que les Conseillers qui ayant une activité professionnelle mais qui se sont néanmoins impliqués dans la préparation des colis ne s'offusquent pas de ne pas avoir été sollicités pour la distribution.

Nous ferons mieux l'année prochaine en procédant aux distributions par exemple un samedi.

Les débats étant achevés, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.

Hors séance pour information

Il est à noter que cette année 2020 a été marquée par l'absence de cérémonies publiques au Monument aux Morts pour respecter les consignes gouvernementales.



De même, en accord avec les associations concernées, aucune commémoration n'a eu lieu devant la stèle de la Chapelle Saint Pierre pour rendre hommage aux maquisards.

Ce qui fait que la Commission *Fêtes et Cérémonies* menée par Bernadette Lorient et Luc Pélissier s'est trouvée cette année inactive.

Pour l'avenir, le Maire souhaite que soit valorisé le site de la Chapelle Saint-Pierre avec sa stèle ; c'est dans cette optique qu'il a récemment reçu l'Association des Chemins de Mémoire qui gère notamment le mémorial de Dun-Les-Places et que devrait être remis en état en 2021/2022 le Chemin de la Pinarde dit Chemin de la Chapelle.

Saint- Agnan 31 Décembre 2020

Le Maire

Georges FLECHER

